

QUESTION ORALE AU PARLEMENT LE 9 DECEMBRE 2020

La préfète du Bas-Rhin a signé hier un arrêté « **d'arrêt définitif** » du puits de géothermie profonde à Vendenheim. Cette décision fait suite aux trois tremblements de terre survenus au nord de Strasbourg le 4 décembre, dont le plus fort d'une magnitude de 3,59 ressenti fortement jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde.

Dans ses considérants, la préfète indique que le projet de géothermie profonde « *n'offre plus les garanties de sécurité indispensables et doit donc être stoppé* ». Elle ajoute que sa préoccupation première est la protection des populations, qui doit l'emporter sur tout le reste.

En prenant en compte les séismes précédemment mesurés, la préfète s'appuie, pour agir, sur le principe de précaution et de protection des gens.

Cette situation nous rappelle bien sûr celles de Pohang et de Bâle, où les séismes enregistrés ont été attribués à la géothermie profonde.

Avec ces exemples de proximité, alors que de très nombreux Jurassiens sont dans l'expectative quant au lancement du projet de géothermie profonde en Haute-Sorne, et alors qu'il s'avère que les risques encourus paraissent bien supérieurs au discours commun et convenu de ceux qui veulent à tout prix imposer cette technologie à une population qui n'en veut pas, quelle réflexion la décision de la préfète du Bas-Rhin inspire-t-elle au Gouvernement, et ce dernier peut-il nous dire où il en est dans ce dossier ?

Pierre-André Comte, PS